

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 24 avril 2008**

Présents

Exécutif	MM.	Marc Michela	Maire
		Alain Corthay	Adjoint
		Etienne Murisier	Adjoint
Bureau du Conseil	Mme	Corinne Ménétreay	Présidente
	M.	Bernard Piguët	Vice-président
	Mme	Julia Collis	Secrétaire
Conseillers-ères municipaux-ales	Mmes	Marlène Favre, Myrna Lachenal, Marie-Claire Messerli, Karen Sinclair	
	MM.	Yannick Dupraz, André Favre, Jean-François Jordan, François Mégevand, Jacques Petitpierre, Léon Piller, Pierre Pricat, Florio Togni	
Personnel communal	M.	Robert Ravasio	Comptable
	Mme	Sabrina Zimmermann	Secrétaire

Absent-e-s excusé-e-s

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 avril 2008
 2. Présentation des comptes 2007
 3. Communications du Maire
 4. Projets de délibération :
 - **05/2008** : Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement pour l'achat d'une minipelle compacte
 5. Divers.
-

La Présidente ouvre la séance à 20h15.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 avril 2008

Le procès-verbal n'est pas approuvé, étant donné qu'il n'a pas pu être rédigé par Monsieur Michel Vazquez, secrétaire, suite à son arrêt accident intervenu le lendemain de la dernière assemblée du Conseil Municipal.

Le Maire mentionne que l'approbation dudit procès-verbal se fera lors de la prochaine séance du Conseil Municipal qui aura lieu le 15 mai 2008.

2. Présentation des comptes

Le Maire rappelle que comme depuis quelques années, il va procéder à la lecture des points importants concernant les dépassements et les économies. La commission des finances a procédé à l'examen de ces comptes, que son Président commentera tout à l'heure s'il le souhaite. Les comptes ont été approuvés par la fiduciaire. Le Maire continue sa présentation en commentant les comptes apportant une explication particulière.

Yannick Dupraz demande si c'est la fortune d'une personne qui permet d'obtenir une recette fiscale importante ? **Le Maire** précise que l'impôt sur la fortune étant moins taxé que sur celui du revenu, on ne peut pas dire que c'est essentiellement la fortune d'un contribuable qui amène la contribution la plus forte des recettes fiscales des personnes physiques.

Yannick Dupraz souhaite également avoir des explications concernant une remarque faite par le Maire sur le compostage. **Etienne Murisier** prend la parole et explique que l'Etat a défini de nouvelles normes strictes concernant le compost, spécifiquement pour les jus et autres. Il précise qu'auparavant, la Commune mandatait une entreprise pour broyer le tas de compost quand il devenait trop important mais qu'à ce jour, des entreprises sont mandatées par l'Etat. Pour notre commune, c'est le Château du Crest qui débarrasse le compost. Le prix est de Fr. 160.- la tonne (estimation de tonnage avant c'était au m³). Le compost a été broyé et pesé dernièrement au Château du Crest et il a remarqué que le budget estimé pour 2008 est nettement inférieur au coût réel. Pour l'année en cours, les dépenses vont sûrement plus que doubler. **Le Maire** remercie Etienne Murisier d'avoir fait baisser le prix de Fr. 25.- la tonne.

Florio Togni constate que le bénéfice effectif est d'environ Fr. 850'000.-. Il a remarqué que cette année, il y avait peu de rubriques qui n'étaient pas bénéficiaires. Est-ce vraiment une bonne maîtrise ? **Le Maire** explique qu'avec la nouvelle législature, des projets ont été repoussés, tel que l'entretien des arbres, etc. Il mentionne également que maintenant pour tout investissement important de plus de Fr. 50'000.- cela passe par un crédit d'investissement, comme ce soir, pour l'achat d'une pelle rétro. Ces dépenses importantes seront inscrites dans les comptes d'investissements, comptes qui sont amortis sur dix ans. De plus, il rappelle qu'on a obtenu des recettes de Fr 500'000.- supérieures aux prévisions ainsi que des intérêts sur des placements.

Alain Corthay rajoute que les impôts sur les personnes physiques représentent Fr. 4'300'000 soit 75% du budget. Il précise qu'il n'y a que Fr 100'000.- d'augmentation par rapport à l'année précédente.

Comptes d'investissements au 31 décembre 2007

Le Maire donne quelques explications avant de procéder à la lecture des comptes.

Le Maire explique qu'il y a eu beaucoup de travaux en 2008 pour le Centre sportif de Rouelbeau et qu'un dépassement entre Fr. 400'000.- et 500'000.- déjà annoncé lors d'un précédent Conseil, est lié à l'augmentation du coût de la vie entre le moment de l'établissement du devis général et le retour des offres (env. Fr. 200'000.-). Les équipements et installations du restaurant (parking, terrasse, ventilation et chambre froide pour le restaurant, env. Fr. 200'000.-). De plus, la remise en état du parking et la dépollution du site n'étaient pas prévues initialement. Par ailleurs, il signale que nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse du Fonds d'équipement communal pour l'obtention de la subvention.

Le Maire informe que sur demande de l'Etat, la Commune a dû établir un plan général d'évacuation des eaux (PGEE). **Etienne Murisier** rajoute que ce sont des travaux effectués avec une camera pour obtenir un plan complet de tout le réseau des canalisations.

Le Maire précise que les adjoints, le comptable, la commission des finances et lui-même, sont à disposition pour toutes questions. Il rajoute que lors du prochain Conseil Municipal, les architectes DAR viendront faire un point de situation sur l'état d'avancement du projet du Centre du village.

Situation des comptes de la Fondation

Le Maire commente rapidement les comptes qui montrent que ceux-ci sont bénéficiaires et que les fonds propres de la Commune de Meinier atteignent Fr. 930'385.-.

3. **Projet de délibération**

- **05/2008** : Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement pour l'achat d'une minipelle compacte.

Etienne Murisier explique les raisons et la nécessité de cette délibération.

La voirie a demandé l'achat d'une minipelle compacte. Elle sera, entre autre, utilisée pour la creuse de tombes. Plusieurs devis ont été demandés et la meilleure offre a été retenue. La minipelle a été essayée par les employés de la voirie. Cette minipelle ne sera pas utilisée tous les jours, une analyse sera effectuée après une année et suivant le résultat, elle sera sûrement proposée à d'autres communes sous forme de location.

La Présidente lit la délibération.

► **Le Conseil vote et l'accepte à l'unanimité.**

(délibération votée en annexe)

Yannick Dupraz demande que va devenir la minipelle actuelle ? **Etienne Murisier** signale qu'il préfère anticiper mais que tant que la minipelle actuelle fonctionne, la voirie continuera à l'utiliser.

4. Communications du Maire

a) Compte rendu administratif et financier 2007

Le Maire sollicite les Présidents des différentes commissions afin qu'ils préparent leur rapport pour la période du 1^{er} juin 2007 au 31 mai 2008. Il souhaite recevoir le bilan et non les perspectives futures. Il demande de les transmettre via les adjoints d'ici le 30 juin 2008.

b) Autorisations de construire

Le Maire informe l'assemblée des différentes autorisations accordées par le département des constructions telles que la traversée de la route de Compois, la construction d'un immeuble à 93-95 route de la Repentance, etc.

c) Centre du village

Alain Corthay a fait un point de situation avec les communes de Gy et Jussy concernant la crèche intercommunale. Les deux communes ont des intentions à termes d'engagement. Gy pense louer des places et Jussy souhaiterait plutôt participer au coût de construction.

Le Maire informe l'Assemblée avoir mandaté la société Amalthée afin d'établir un plan financier du coût de fonctionnement de la crèche. Les frais seront partagés entre les trois communes au prorata du nombre d'habitants. **Jean-François Jordan** souhaite savoir si le plan financier sera présenté au Conseil Municipal ? **Le Maire** répond par l'affirmative.

Florio Togni s'interroge concernant la structure juridique à proposer et **Karen Sinclair** souhaite savoir comment la répartition des places sera gérée ? Les deux questions seront détaillées ultérieurement en fonction de l'état d'avancement du projet.

Marie-Claire Messerli demande si Meinier bénéficie de la crèche de Collonge-Bellerive ? **Alain Corthay** l'informe que non mais précise que pour les bébés de Meinier, il y a les mamans de jours.

Yannick Dupraz pense que les crèches sont réputées pour être des gouffres financier ! En parallèle, il y a les mamans de jour, il souhaite savoir si ce ne serait pas possible qu'elles travaillent à la crèche ? **Alain Corthay** explique qu'elle n'ont pas la même formation mais qu'une nouvelle loi entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2009 à ce sujet et que les mamans de jours devront suivre une formation de 20h obligatoire. Pour conclure, il rajoute avoir proposé à l'Association Koala d'envoyer un tous ménages afin de faire appel à de nouvelles personnes.

d) Extension future du Centre sportif de Rouelbeau

Le Maire explique que suite à l'étude de faisabilité sur l'extension présentée lors d'une précédente séance, il va falloir maintenant établir un business plan, mandat qui coûtera entre Fr. 30'000 et 50'000.-, à répartir sur les dix communes concernées.

e) Règlement du cimetière

Etienne Murisier a eu un entretien avec la Commission des routes, il a été décidé de ne pas présenter une délibération pour le règlement du cimetière. Il précise que le règlement sera à disposition sur son bureau durant les deux prochaines semaines et que lui-même est ouvert à

toutes questions. Une fois ce délai passé, le règlement sera signé par le Maire, envoyé au Service de surveillance des communes puis au Conseil d'Etat pour validation.

f) **Groupement intercommunal centre sportif de Rouelbeau**

Le Maire explique que Meinier sera représenté au groupement par deux membres désignés par l'Exécutif (Etienne Murisier et lui-même) et que le Conseil Municipal doit également désigner deux autres membres pour le 15 mai ou 12 juin 2008 (dates des prochains Conseils), soit des membres du Conseil ou autres. D'ailleurs, il propose Monsieur P. Mauron pour une des deux places, comme candidat potentiel.

g) **Les hameaux**

Le Maire informe l'assemblée que la requête de la famille Dupraz pour le déclassement a été refusée. **Yannick Dupraz** demande s'il peut en parler ? **Le Maire** lui propose d'attendre deux semaines, pour qu'il ait le temps d'envoyer un courrier à ce sujet.

Yannick Dupraz souhaite savoir ce que devient l'ancien bâtiment du congélateur ? Réponse du Maire, il aurait été vendu à Monsieur Philippe Desbiolles.

h) **La campagne Berthet**

Monsieur Claude Meylan, architecte, soumettra une proposition ces prochaines semaines. **Le Maire** profite de dire que l'architecte a déjà investi du temps correspondant à conte d'auteur pour environ Fr. 25'000.- de sa personne. Il spécifie qu'il y aura une dizaine de logements. **Bernard Piguet** demande le genre de logement, luxe ou normal ? **Le Maire** indique que les logements correspondront au prix du marché pour les appartements n'entrant pas dans le cadre des logements sociaux, vu les frais d'achats importants de cette campagne. Un crédit d'étude d'avant-projet devra être voté prochainement.

Pierre Pricat constate que Monsieur Claude Meylan dépasse rarement les frais prévus.

5. Divers

a) **Routes**

Jacques Petitpierre demande si une signalisation des six places de parc réservées à la Mairie depuis la route de Gy est envisagée ? **Le Maire** répond par l'affirmative en mentionnant que pour le moment rien n'avait encore été entrepris.

Jacques Petitpierre profite également de demander quelles mesures sont prises pour les routes réservées au trafic agricole et riverains ? **Etienne Murisier** répond en disant qu'un affichage informant que la signalisation a été modifiée était prévu.

Bernard Piguet demande si on a fait le bon choix pour la traversée de Meinier ? **Etienne Murisier** répond que de modifier la circulation au centre du village, déplacerait simplement le problème à d'autres endroits. **Marie-Claire Messerli** souhaiterait empêcher les frontaliers de circuler au centre de Meinier mais ce n'est pas envisageable.

b) **L'abattoir**

Léon Piller demande si la commune avait prévu un produit anti-graffiti pour les peintures de l'abattoir ? Non, **Le Maire** ne pense pas qu'il y aura de déprédation sur cette fresque.

c) **Fête d'automne**

Léon Piller informe que la fête des Pompiers aura lieu le 4 octobre 2008 en lieu et place du 27 septembre 2008.

d) Travaux

Etienne Murisier informe que des travaux seront effectués entre mai et juin sur la route de Gy depuis le croisement route de Corsinge jusqu'au giratoire de Gy. Des tubes en attente pour la fibre optique vont être installés.

e) Sortie du Conseil Municipal

Etienne Murisier a modifié la date de la sortie du Conseil, elle aura lieu le 4 octobre 2008 en lieu et place du 20 septembre 2008.

f) Festival de films

Myrna Lachenal donne quelques informations sur le festival de films à Martigny le 7-10 mai 2008.

g) Idheap (Institut de hautes études en administration publique)

Myrna Lachenal invite les membres du Conseil à participer le jeudi 29 mai 2008 à une journée d'informations sur les outils de pilotage de l'action communale qui sera abordé par des professionnels de l'action communale en Suisse.

Plus personne ne demandant la parole, **la Présidente** lève la séance à 22h35.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 15 mai 2008 à 20h15

La Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

La Présidente
du Conseil Municipal

.....

Julia Collis

.....

Corinne Ménétreay

Annexe : délibération votée

Meinier, le 15 mai 2008/sz



République et canton de Genève

Commune de MEINIER

Dans sa séance du 24 avril 2008, le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

Délibération n° 05/2008

Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement pour l'achat d'une minipelle compacte

Vu la nécessité d'acquérir une minipelle compacte afin d'entreprendre divers travaux en rapport avec le service communal de voirie,

vu les différentes offres reçues des fournisseurs appelés à soumissionner pour cet achat,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

le Conseil municipal de Meinier décide par 14 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir un crédit d'investissement d'un montant total de CHF 55'000.—destiné à l'acquisition d'une minipelle compacte;
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Meinier, dans le patrimoine administratif ;
3. D'amortir la dépense nette totale en 10 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement sous le No 62.331.11 de 2009 à 2018;

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le **2 juin 2008**.

Meinier, le 2 mai 2008

La Présidente du Conseil municipal
Corinne Ménétreay